

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS CHATELLERAUDAIS

Délibération du bureau prise par délégation

du 24 novembre 2014

n° 8

page 1/2

RAPPORTEUR : Monsieur Dominique CHAINE

OBJET : Signature des marchés relatifs aux travaux de restructuration des vestiaires clubs du centre aquatique de la ville de Châtelleraut.

Mesdames, Messieurs,

La Communauté d'Agglomération du Pays Châtelleraudais prévoit la restructuration des vestiaires clubs du centre aquatique afin de les mettre en conformité avec la réglementation relative à l'accessibilité et d'améliorer le confort des utilisateurs.

Afin de réaliser ces travaux, il est proposé de lancer une consultation dont la composition des lots est la suivante :

Lots	Intitulé	Estimation € H.T.	Estimation € T.T.C.
1	V.R.D.	26 500 €	31 800 €
2	Démolitions / gros oeuvre	66 690 €	80 028 €
3	Etanchéité	45 000 €	54 000 €
4	Menuiseries extérieures / serrureries	9 000 €	10 800 €
5	Cloisons sèches / Menuiseries intérieures / plafonds suspendus	80 000 €	96 000 €
6	Carrelages / faïences	48 000 €	57 600 €
7	Peinture	13 500 €	16 200 €
8	Ascenseur	50 700 €	60 840 €
9	Electricité CFA / CFO	18 000 €	21 600 €
10	Chauffage / ventilation / plomberie / sanitaires	22 500 €	27 000 €
TOTAL		379 890€ HT	455 868 € TTC

Le montant de l'opération est estimé à 504 526€ TTC, il intègre 48 658€ TTC d'honoraires (bureau d'études,...).

* * * * *

VU les articles L 2122-1 et L 5211-2 du code général des collectivités territoriales qui permettent au président de signer un marché sur la base d'une estimation de l'étendue du besoin et du montant prévisionnel du marché,

Délibération du bureau prise par délégation

du 24 novembre 2014

n° 8

page 2/2

VU l'article 28 du code des marchés publics relatif aux procédures adaptées,

VU l'article 3.II.4 des statuts de la communauté d'agglomération relatif à la compétence construction, aménagement, entretien et gestion des équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire,

VU la délibération n°6 du 12 novembre 2001 relative à la définition des équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire, notamment le centre aquatique,

VU la délibération n°2 du conseil communautaire du 22 avril 2014 de la Communauté d'Agglomération du Pays Châtelleraudais, déléguant une partie des attributions du conseil au bureau,

Le bureau communautaire, ayant délibéré, décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer les marchés relatifs aux travaux de restructuration des vestiaires clubs, et tous documents liés à ces marchés.

Les dépenses sont inscrites sur le compte 413.2/2317/P1064/5320.

UNANIMITE

Certifiée exécutoire

Par le président de la communauté d'agglomération

Transmis à la sous préfecture, le 28/11/2014

Publié au siège de la CAPC, le 28/11/2014

Pour ampliation,

Pour le président et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER

n° 9574